



Autoroute

Cas res-toulouse

Réunions d'information intercommunales
Secteur 1 - 13 juin 2014



Réunions intercommunales

Réunion du 13 juin 2014

- 1) Rappel sur la concertation et les suites données**
- 2) Les décisions prises et les choix validés**
- 3) Détails du tracé de référence du secteur 1**
- 4) La décision ministérielle et ses conséquences**
- 5) Les étapes du projet avant l'enquête publique**
- 6) Le calendrier prévisionnel jusqu'à l'enquête publique**

1

Rappel sur la concertation et les suites données

Rappel sur la concertation

- **Fin 2009 / début 2010 : débat public**
 - **DM du 25 juin 2010 retenant le principe de mise à 2 x 2 voies de Toulouse – Castres sous forme concédée**
- **Décision préfectorale du 11 janvier 2011 fixant les modalités de la concertation de type Grenelle dans le but de :**
 - recueillir tout au long des études des propositions pour enrichir le projet ;
 - assurer la cohérence entre le projet et les enjeux de développement territoriaux ;
 - réaliser des projets qui respectent milieux humains et naturels ;
 - organiser un échange d'information, une écoute des avis exprimés ;
 - informer régulièrement de l'avancée des études et des décisions prises ;
 - éclairer le comité de pilotage sur les choix à faire.

L'organisation générale de la concertation

Des instances de la concertation :

- le comité de pilotage, présidé par le préfet de région et composé du président du Conseil régional, des présidents du Conseil général 81 et 31, du président de la CACM.
- le comité technique réunissant les services techniques des membres du copil ;
- le comité de suivi, présidé par le préfet de région avec composition type Grenelle,
- un garant de la concertation, Mme Nerte Dautier,
- des groupes de travail techniques : « environnement » et « aménagement du territoire et agriculture »
- des ateliers thématiques du développement durable

Les modalités de la concertation avec :

- des rencontres intercommunales à chaque phase organisées par secteurs
- des permanences auprès du public
- des échanges approfondis avec les acteurs du territoire lors des réunions du comité de suivi, des groupes de travail ou des ateliers du développement durable

Avec à chaque fois : large information de la presse, un dossier de concertation, un registre pour que le public consigne ses remarques, suggestions et le site internet :

www.autoroute-castres-toulouse.midi-pyrenees.gouv.fr

Les phases de concertation : le choix des fuseaux

- Janvier à mai 2011 : concertation sur les fuseaux :
 - 5 réunions intercommunales
 - 9 permanences auprès du public
 - 2 comités de suivi le 12 janvier et le 14 février 2011
 - comité technique du 12 mai 2011
 - comité de pilotage du 26 mai 2011
- 3 réunions techniques approfondissant les questions de l'eau, de l'architecture et du patrimoine, de l'agriculture
- suite au copil du 26 mai 2011, décision du préfet de choix du fuseau

Les phases de concertation :

Les échangeurs et l'itinéraire de substitution

- mai à décembre 2011 : concertation sur les points d'échange et l'itinéraire de substitution :
 - mai à octobre : études et concertation avec les services techniques
 - 5 réunions intercommunales fin novembre 2011
 - comité de suivi : 2 décembre 2011
 - comité de pilotage : 12 décembre 2011
 - suite au copil, décision du préfet sur le positionnement des échangeurs, la consistance de l'itinéraire de substitution (RN 126) et la poursuite de la concertation sur le tracé et certains points particuliers

Les phases de concertation : le choix du tracé

Janvier à mars 2012 : concertation sur les tracés

- 5 réunions intercommunales en janvier et février 2012
- 6 permanences auprès du public en février 2012
- 6 réunions d'échanges complémentaires à Maurens-Scopont, Vendine, Verfeil, Algans et avec la chambre d'agriculture du Tarn et la FDSEA
- comité de suivi le 5 mars 2012
- comité de pilotage du 15 mars 2012

Mais aussi :

- les ateliers du développement durable : 93 participants réunis le 23 janvier 2012 à Castres pour échanger sur des retours d'expérience et sur le développement durable du territoire avec l'arrivée de l'autoroute
- le groupe de travail environnement du 27 février 2012

Suite à cette concertation, un bilan de la concertation a été présenté par la garante de la concertation au comité de suivi le 5 mars 2012.

→ le copil du 15 mars 2012 a validé le choix du tracé de référence

Les suites données à la concertation

- Suite aux travaux de la commission Mobilité 21, le gouvernement retient comme prioritaire l'aménagement à 2 x 2 voies Castres – Toulouse à l'été 2013 ;
- Après consultation des collectivités, décision ministérielle (DM) du 22 avril 2014 décide la poursuite de l'aménagement de la RN 126 entre castres et Toulouse sous forme concédée
- 6 juin 2014 : Comité de Pilotage : confirme les choix du tracé de référence validés le 15 mars 2012 et décide de la feuille de route pour la poursuite du projet jusqu'à l'enquête publique

2

Les décisions prises et les choix validés



Les échangeurs

(décision du préfet de déc. 2011 et validations du copil du 15/03/2012)

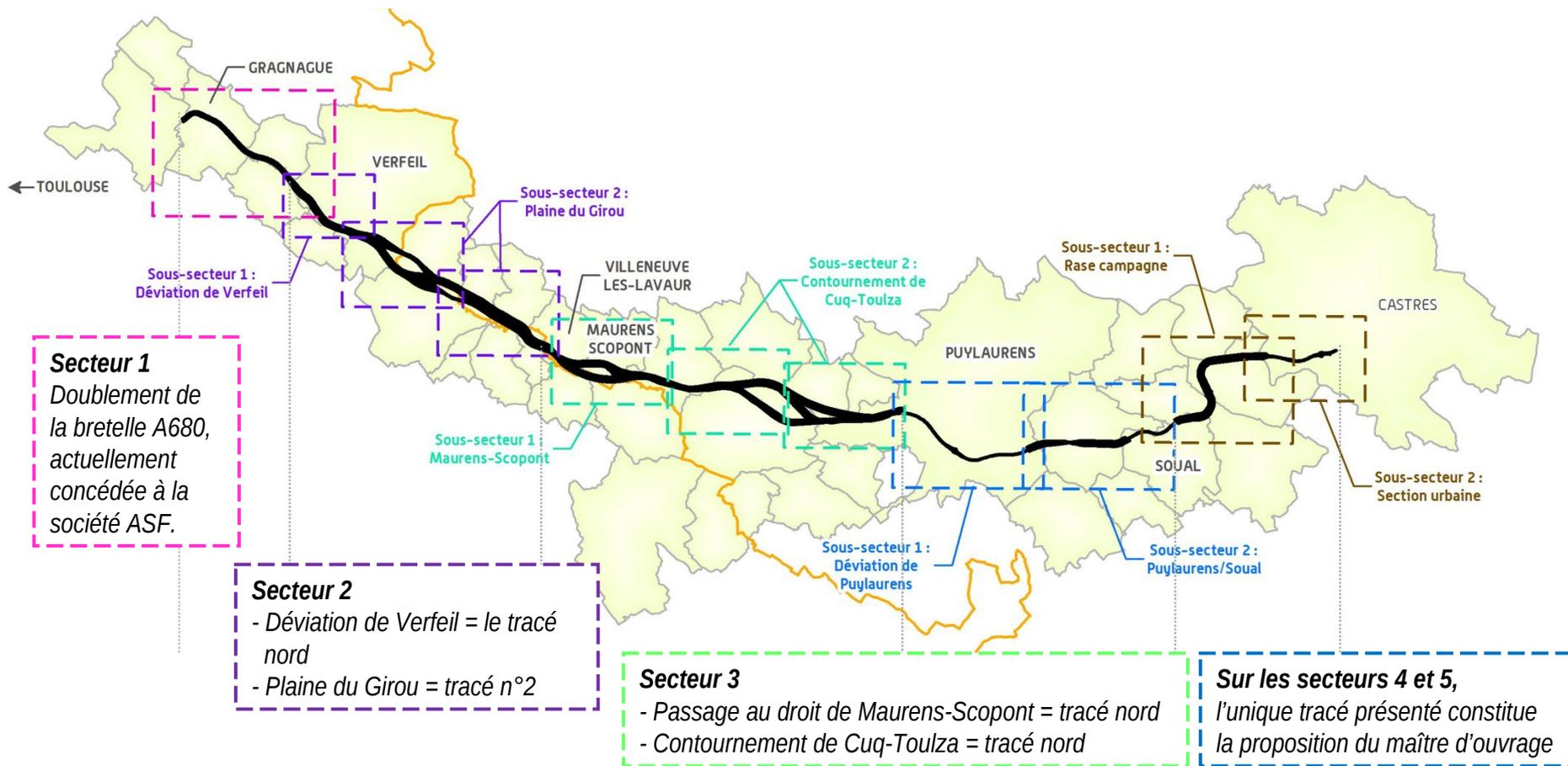
A l'issue de la concertation sur les points d'échange et l'itinéraire de substitution (novembre-décembre 2011) et les échanges avec les 3 communes concernées par l'échangeur de Maurens scopont / Vendines

- Graguague** (concession ASF) : pas de compléments des demi-échangeurs existants
- Verfeil** : positionnement central
- Maurens-Scopont/Vendine** : Accord du copil du 15 mars 2012 de ne pas retenir l'échangeur
- Puylaurens** : maintien de l'existant
- Soual** : échangeur à l'est de la déviation actuelle
- Castres** : positionnement au niveau de Saint-Palais ; VC50 = approfondissement des études d'opportunité

L'itinéraire de substitution

- L'itinéraire de substitution est la RN126 actuelle hormis sur Soual et de Puylaurens où les déviations actuelles seront intégrées dans le projet
- Puylaurens : étude d'un barreau routier reliant RD84 et RN2126 (sans engagement sur les modalités de financement)
- Soual : poursuite des études et analyse des circulations locales

Le tracé de référence validé par le COPIL du 6 juin 2014



3

Détail du tracé de référence sur le secteur 1

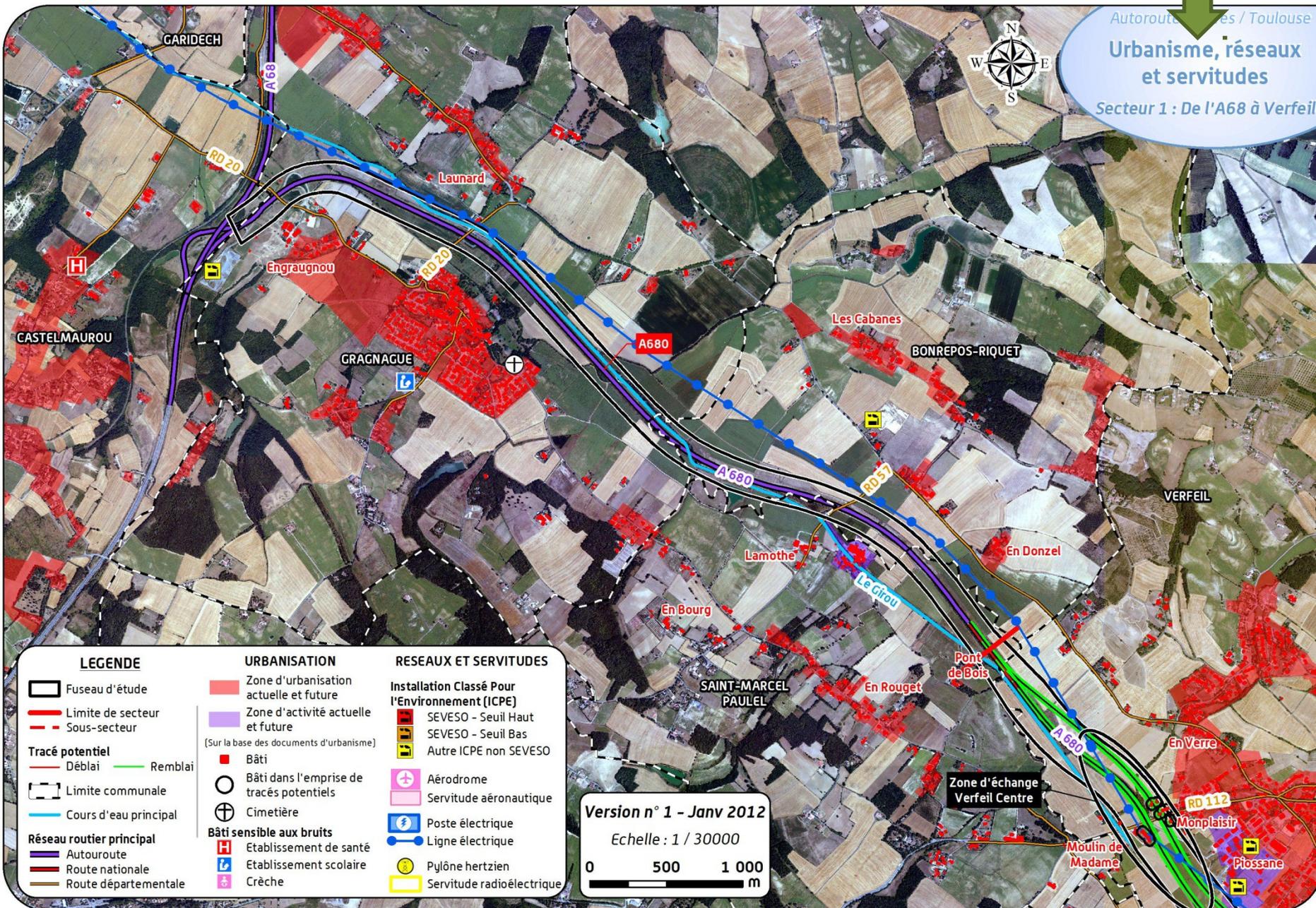


Secteur 1 : de l'A68 à Verfeil

Autoroutes / Toulouse

Urbanisme, réseaux
et servitudes

Secteur 1 : De l'A68 à Verfeil

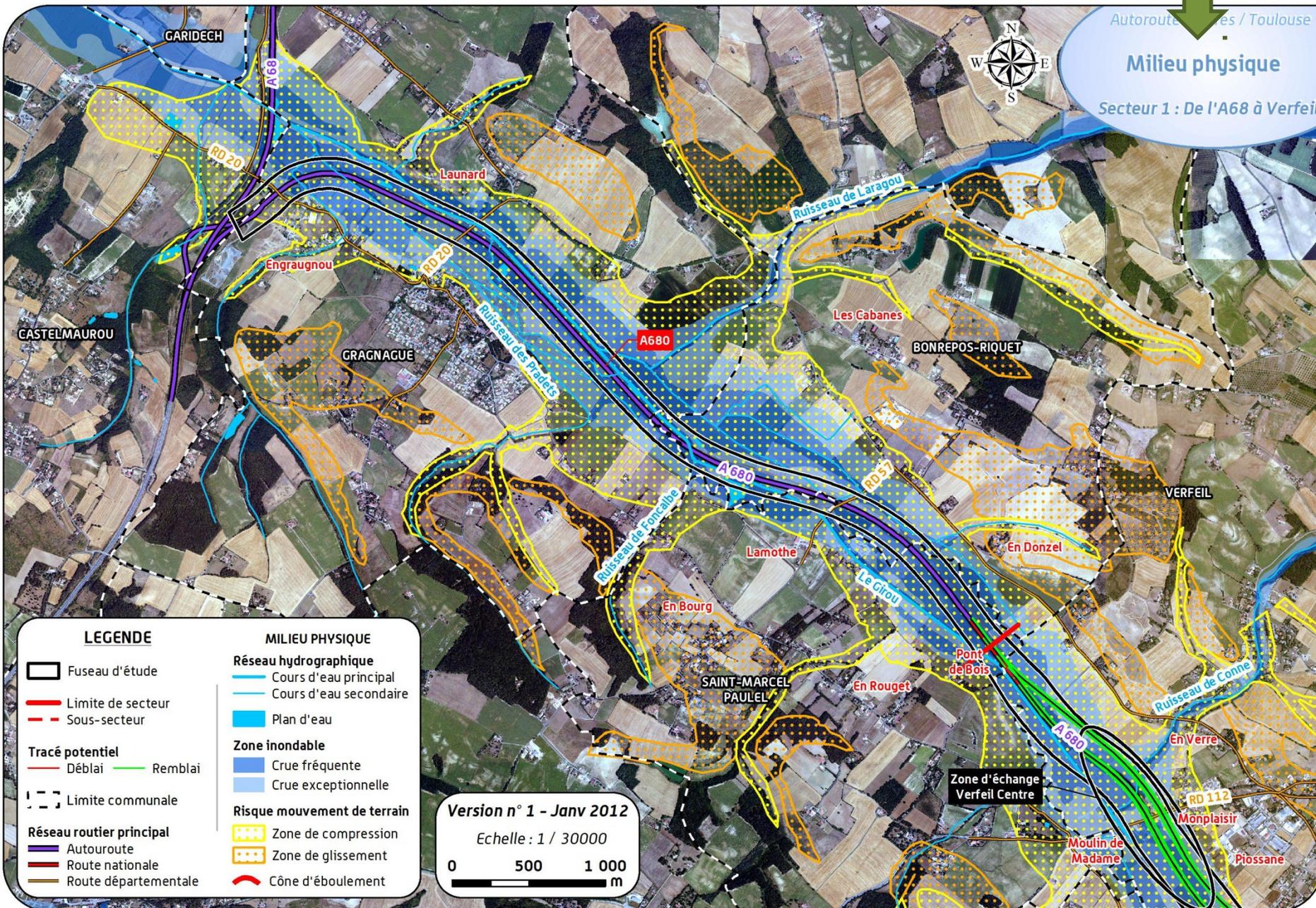


Secteur 1 : de l'A68 à Verfeil

Autoroute des / Toulouse

Milieu physique

Secteur 1 : De l'A68 à Verfeil

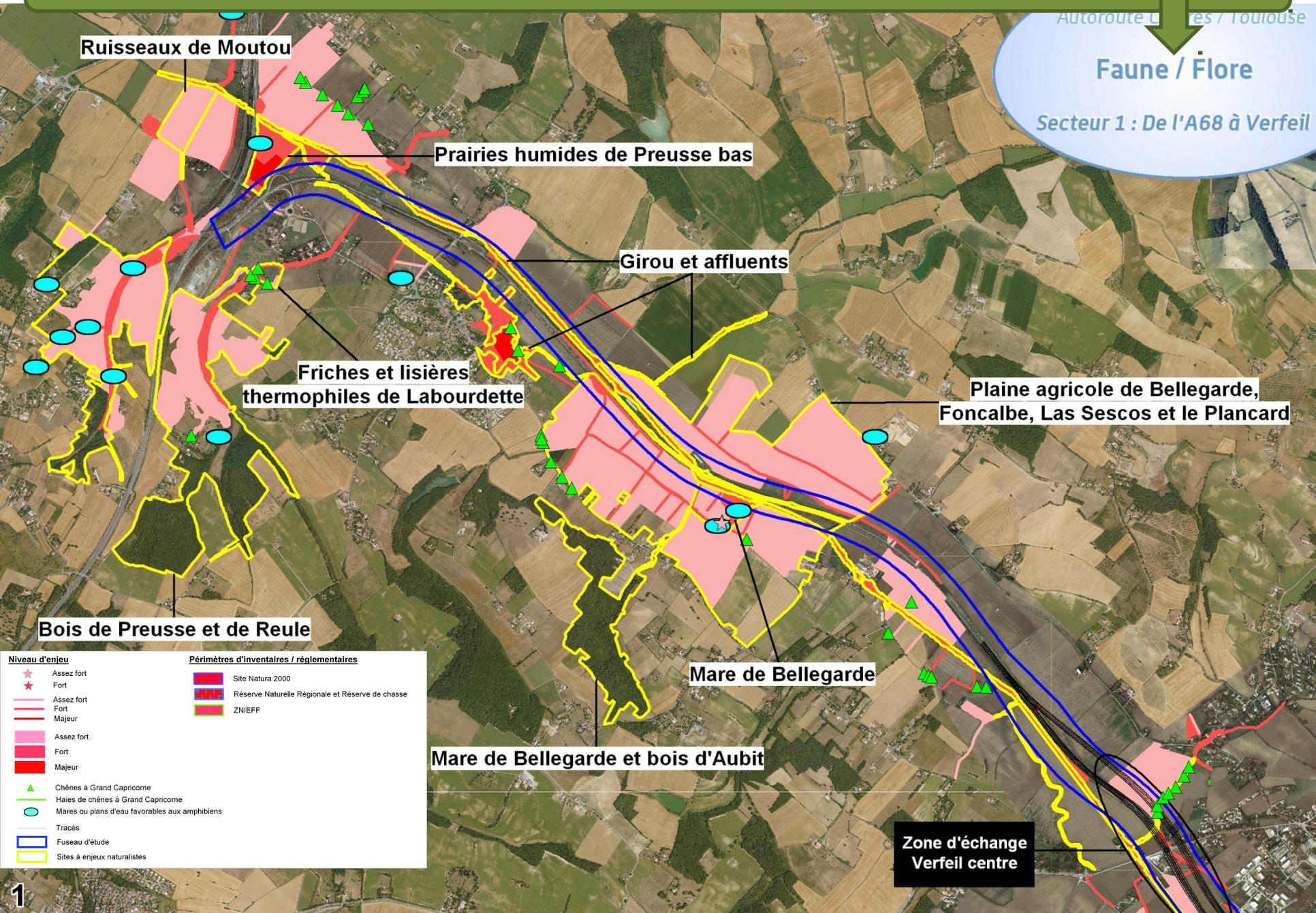


Secteur 1 : de l'A68 à Verfeil

Autoroute L... / Toulouse

Faune / Flore

Secteur 1 : De l'A68 à Verfeil



Ruisseaux de Moutou

Prairies humides de Preusse bas

Girou et affluents

Friches et lisières thermophiles de Labourdette

Plaine agricole de Bellegarde, Foncalbe, Las Sescos et le Placard

Bois de Preusse et de Reule

Mare de Bellegarde

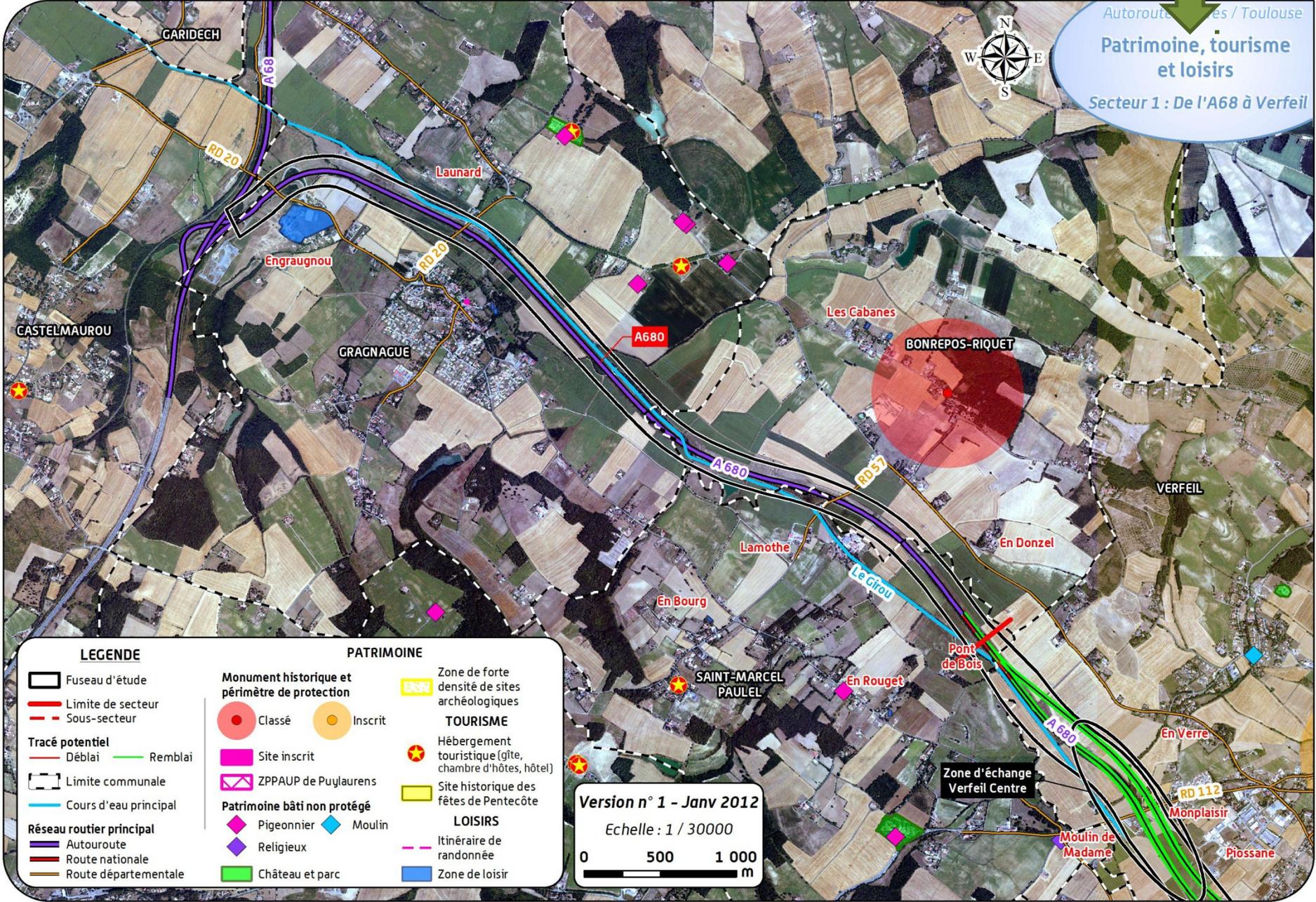
Mare de Bellegarde et bois d'Aubit

Zone d'échange Verfeil centre

Niveau d'enjeu		Périmètres d'inventaires / réglementaires	
★	Assez fort		Site Natura 2000
★	Fort		Réserve Naturelle Régionale et Réserve de chasse
	Assez fort		ZNIEFF
	Fort		
	Majeur		
	Assez fort		
	Fort		
	Majeur		
	Chênes à Grand Capricorne		
	Haies de chênes à Grand Capricorne		
	Mares ou plans d'eau favorables aux amphibiens		
	Tracés		
	Fuseau d'étude		
	Sites à enjeux naturalistes		

Secteur 1 : de l'A68 à Verfeil

Autoroutes / Toulouse
Patrimoine, tourisme et loisirs
 Secteur 1 : De l'A68 à Verfeil



LEGENDE		PATRIMOINE	
	Fuseau d'étude		Monument historique et périmètre de protection
	Limite de secteur		Classé
	Sous-secteur		Inscrit
	Tracé potentiel		Site inscrit
	Déblai		ZPPAUP de Puylaurens
	Remblai		Patrimoine bâti non protégé
	Limite communale		Pigeonnier
	Cours d'eau principal		Moulin
	Réseau routier principal		Château et parc
	Autoroute		LOISIRS
	Route nationale		Itinéraire de randonnée
	Route départementale		Zone de loisirs
			Zone de forte densité de sites archéologiques
			Hébergement touristique (gîte, chambre d'hôtes, hôtel)
			Site historique des fêtes de Pentecôte

Version n° 1 - Janv 2012
 Echelle : 1 / 30000
 0 500 1 000 m

Secteur 1 : de l'A68 à Verfeil

THÉMATIQUES	CONSÉQUENCES POTENTIELLES DU PROJET
Urbanisation cadre de vie	Nuisances potentielles en phase travaux
Milieu physique	Modification du champ d'expansion des crues Risques de compression / glissement des terrains
Agriculture	Acquisitions foncières localisées (terres agricoles), seulement si la mise en place d'ouvrage ou de bassins le nécessitent
Faune et flore	Altération potentielle de l'alimentation en eau des « prairies humides de Preusse Bas » Destruction et altération d'habitats d'espèces (Tétrix caucasien, Bergeronnette printanière, Campagnol amphibie, Putois d'Europe)
Patrimoine, loisirs et paysage	Impact faible

	Impact globalement très fort
	Impact globalement fort
	Impact globalement modéré

TRACE de REFERENCE = doubler la bretelle existante par le nord

- pas d'alternative pour le choix du tracé sur ce secteur
- nécessité de prévoir des ouvrages de décharge conséquents et coûteux en raison de la zone inondable du Girou
- effets résiduels potentiels sont limités, notamment sur l'agriculture et le milieu humain.

4

La décision ministérielle du 22 avril 2014 et ses conséquences



La DM du 22/04/2014 et ses conséquences

- Accord pour la poursuite du projet sous forme concédée ;
- Objectif de coût plafond : projet 420 M€ HT valeur 2020 correspondant à une subvention Etat de 90 M€ HT valeur 2020 soit 50 % de la subvention → participation collectivités au même niveau ;
- Si nouveaux aménagements pour limiter les effets du péage sur usagers locaux ou pour desserte plus fine des territoires : prise en charge par les collectivités territoriales ;
- Enquête publique à lancer fin 2015 → nécessité d'arrêter le tracé de référence avant l'été 2014.

5

Les étapes du projet d'ici l'enquête publique



Les étapes à court terme pour poursuivre le projet

- Juin 2014 : 5 réunions d'information intercommunales :

10/06 APRES-MIDI	Secteur 5 CASTRES
11/06 APRES-MIDI	Secteur 4 PUYLAURENS
12/06 APRES-MIDI	Secteur 3 CUQ TOULZA
13/06 MATIN	Secteur 1 GRAGNAGUE
13/06 APRES-MIDI	Secteur 2 VERFEIL

- 24 juin 2014 : comité de suivi puis comité de pilotage
⇒ décision du préfet de Région : arrêt du tracé et des échangeurs

- A la rentrée 2014 : sur VC50, Soual et Puylaurens :
réunions avec les élus concernés puis Copil
=> décision du préfet de Région

Les principales études en vue de l'enquête publique

- Actualisation des études de trafic (nouvelle enquête et comptages en juin)
- sondages géotechniques ;
- études sur les rétablissements routiers, agricoles ;
- actualisation des études environnementales (inventaires réalisés entre le printemps 2011 et le printemps 2012) ;
- étude de bruit ;
- étude agricole : mesures de rétablissement agricoles ;
- étude socio-économique
- étude air santé ;
- rédaction de l'étude d'impacts du projet (impacts et mesures) (...).

Les procédures à mener avant enquête publique

- Audit de sécurité pour le volet routier ;
 - Concertation inter-administrative ;
 - Mise en compatibilité des documents d'urbanisme ;
 - Saisine des présidents de conseil général pour l'aménagement foncier
 - Saisine de l'autorité environnementale ;
 - Information du commissariat général à l'investissement et transmission du dossier d'évaluation socio économique si demande du CGI ;
- et en parallèle :
- Nouvelle saisine de la Commission nationale du débat public (art. L-121-12 code de l'environnement);

Les concertations prévues avant enquête publique après le choix du tracé

A l'avancement des études, les échanges suivants sont prévus par le maître d'ouvrage :

- Échanges avec élus concernés sur échangeur VC50, Soual et Puylaurens ;
- Réunions techniques avec les élus des communes situées sur le tracé sur les rétablissements, l'insertion du projet (paysage, bruit, cadre de vie...) ;
- Groupes de travail thématiques « Environnement » et « agriculture et aménagement » sur les mesures d'atténuation, notamment ;
- Réunions avec les communes pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (avec préfecture et DDT)

6

**Le calendrier prévisionnel jusqu'à
l'enquête publique**

Calendrier prévisionnel jusqu'à l'enquête publique

